



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 27 mars 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 27 mars 2026 au Gouvernorat de la province du Kwilu, à Bandundu-Ville, la quatre-vingt-quatrième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité d'accélérer la réhabilitation des infrastructures et d'aménagement d'un environnement propice aux investissements dans la province du Kwilu et les provinces voisines

En marge de la 13^{ème} session de la Conférence des Gouverneurs de Province, dont les travaux ont débuté le 24 mars 2026 à Bandundu, le Président de la République s'est livré, comme à l'accoutumée, à un exercice d'itinérance dans les villes de Bandundu et de Kikwit, afin de s'imprégner directement des réalités socio-économiques de cette partie du pays.

Au regard des informations recueillies et des observations faites sur le terrain, il a constaté que, malgré les importantes potentialités agricoles et économiques dont regorge la province du Kwilu, plusieurs contraintes structurelles continuent d'en freiner le plein essor.



Parmi celles-ci figure l'état de dégradation avancée de la Route Nationale n°17 sur le tronçon Mongata–Bandundu, axe stratégique reliant Kinshasa à l'espace du Grand Bandundu ainsi que la partie allant vers Kikwit. Cette situation entrave la circulation des personnes et des biens ainsi que l'évacuation des productions agricoles vers les centres de commercialisation et de consommation.

Au-delà des infrastructures routières, le Président de la République a précisé que la transformation de nos infrastructures portuaires en véritables moteurs de développement demeure une exigence.

A cet égard, le port de Bandundu constitue un levier stratégique encore sous-exploité. Bien qu'il dispose notamment de capacités de stockage à travers six silos et qu'il desserve une vaste zone économique couvrant le Kwilu et les provinces voisines, cette infrastructure fonctionne aujourd'hui en deçà de son potentiel, en raison notamment de la dégradation des quais, du manque d'équipements modernes de manutention et de l'insuffisance d'investissements dans les infrastructures portuaires.

Dans le même cadre, il a également apprécié le potentiel énergétique de la région à travers l'opérationnalisation historique de la centrale hydroélectrique de Kakobola, dont l'exploitation effective est susceptible de constituer un levier majeur pour le développement économique local, la transformation agricole et l'attraction des investissements privés.

De ce qui précède, le Président de la République a instruit, sous la coordination de la Première Ministre, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural et le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics de procéder, sans délai, à un état des lieux de la RN17 sur le tronçon Mongata–Bandundu et de proposer les mesures urgentes permettant d'en assurer la réhabilitation et la praticabilité, ainsi que celle des routes de desserte agricole de la province.

Pour sa part, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement est engagé à réhabiliter les infrastructures portuaires et à moderniser les équipements logistiques du port de Bandundu, afin d'en faire un hub du transport fluvial et du commerce intérieur.



Il a instruit également le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité d'accélérer les travaux nécessaires à l'assainissement complet du réseau énergétique de Kakobola, afin de garantir une desserte régulière, permanente et fiable en électricité au profit des populations et des activités économiques locales.

Par ailleurs, le Président de la République a engagé le Gouvernement, tant central que provincial, à mettre en place, à travers les Ministères sectoriels concernés, un dispositif des mesures incitatives, fiscales et administratives favorisant l'installation d'investisseurs, l'allègement des coûts de l'électricité et le développement d'unités de transformation agricole et industrielle dans la province du Kwilu et les provinces voisines, afin de valoriser les productions locales, de structurer les chaînes de valeur, d'améliorer le climat des affaires, de soutenir l'emploi des jeunes et de dynamiser l'économie locale et régionale.

2. De la nécessité de prévenir les risques d'irradiation et de contamination radioactive sur les sites miniers et industriels

Le Président de la République a rappelé qu'à la suite de la pollution des eaux et des sols, ainsi que de la destruction de la faune et de la flore ayant profondément affecté la vie des habitants du quartier Kasapa, dans la commune Annexe à Lubumbashi, situation provoquée en 2025 par la société Congo Dongfang Mining (CDM), il avait, lors de sa communication faite à la 67^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 14 novembre 2025, appelé l'ensemble des exploitants miniers, industriels et autres opérant en République Démocratique du Congo au strict respect des normes environnementales en vigueur.

A cette occasion, les Ministres sectoriels concernés ont été instruits de prendre les mesures appropriées pour renforcer la surveillance, améliorer la coordination et assurer une plus grande rigueur dans l'action des services techniques compétents, en vue de prévenir toute récurrence de telles catastrophes et de garantir à la fois la sécurité des populations et la préservation du patrimoine naturel national.

Or, pas plus tard qu'il y a quelques jours, le Président de la République a été informé d'une alerte sanitaire urgente relative à des risques d'irradiation et de contamination radioactive signalés sur le site de la société KCC à Kolwezi, dans la province du Lualaba.



Une telle situation, si elle devait se confirmer ou se prolonger, pourrait entraîner des conséquences graves pour la santé des populations et pour l'environnement, notamment l'exposition des travailleurs et des riverains à des radiations dangereuses, l'apparition de maladies graves à moyen et long terme, la contamination durable des sols, des cours d'eau et de la chaîne alimentaire, ainsi que des atteintes profondes à la faune et à la flore.

Au-delà de ces impacts sanitaires et écologiques, de tels incidents sont également susceptibles de provoquer des déplacements de populations, des perturbations socio-économiques locales et une atteinte à la crédibilité de notre secteur minier, pourtant appelé à demeurer un moteur essentiel du développement national.

Cette situation appelle donc une vigilance accrue et une réaction rapide et coordonnée des autorités compétentes afin de protéger les populations, préserver notre environnement et garantir que les activités minières en République Démocratique du Congo s'exercent dans le strict respect des normes sanitaires, environnementales et internationales en vigueur.

Tout en appréciant les mesures déjà prises par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations sur ce dossier, le Président de la République a invité la Première Ministre à mettre urgemment une Commission *ad hoc* sur pied afin de suivre ce dossier et d'appuyer les mesures et dispositions sanitaires, environnementales, techniques et scientifiques qui s'imposent, tant pour contenir les risques annoncés sur le site de KCC que pour prévenir toute situation similaire pouvant provenir d'autres exploitants miniers ou industriels sur l'ensemble du territoire national. S'il échet, il a recommandé le recours à toute expertise requise afin d'assurer la bonne prise en charge de ce dossier.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur l'urgence de finaliser et d'engager la mise en œuvre du Programme Conjoint Intégré pour la Transformation du Secteur Agricole et du monde Rural (PCITAR).**



A ce sujet, elle a rappelé le discours d'orientation du Président de la République à l'ouverture de la 13^{ème} Conférence des Gouverneurs de Province, soulignant l'urgence de garantir et de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les secteurs agricole, pastoral, halieutique et du développement rural.

Ce processus, lancé dès 2025, a permis l'élaboration du Programme précité présenté lors de la 59^{ème} réunion du Conseil des Ministres en septembre 2025. Les contributions recueillies lors de cette Conférence des Gouverneurs de Province offrent désormais une base solide pour finaliser ce programme et en assurer la mise en œuvre effective.

La Première Ministre a engagé l'ensemble des Ministères concernés, notamment ceux de l'Agriculture, du Développement Rural, de la Pêche et de l'Élevage, ainsi que d'autres secteurs liés à l'Aménagement du Territoire, à la Recherche Scientifique, aux Finances, à l'Industrie, à l'Environnement et à l'Énergie, à se mobiliser pour achever le PCITAR.

Elle leur a demandé d'élaborer, dans les meilleurs délais, une feuille de route réaliste qui guidera les efforts du Gouvernement afin de concrétiser la transformation du secteur agricole, pastoral et halieutique. L'objectif étant d'assurer un développement rural intégré et une meilleure connexion aux marchés urbains. La livraison de cette feuille de route est attendue pour la mi-mai 2026, afin d'obtenir la validation du Conseil des Ministres.

Le Ministre d'État en charge de l'Agriculture, assisté de celui en charge du Développement Rural, sera chargé de coordonner cet exercice. La mise en œuvre doit démarrer dès juin 2026 et s'arrimer au processus de la préparation du prochain Budget ainsi que de la prochaine campagne agricole 2026-2027. Son Cabinet apportera tout le soutien nécessaire aux Ministères impliqués pour garantir la réussite de cette démarche.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.



Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué principalement par la tenue des assises de la 13^{ème} session de la conférence des Gouverneurs de province dans la ville de Bandundu sur le thème : « *Transformation du secteur agricole, halieutique, pastoral et développement rural : connexion aux marchés urbains.* » Activité présidée par le Chef de l'Etat qui séjourne dans la province du Kwilu depuis le 24 mars courant.

Dans la Province du Kwilu, des foyers des tensions intercommunautaires sur fond des conflits des limites administratives dans certaines localités de la province. Pour y faire face, le Ministère de l'Intérieur a envisagé la mise à contribution des experts de son Administration notamment le Secrétariat Général à la Décentralisation et celui aux Affaires Coutumières ainsi que l'Institut Géographique du Congo pour un travail de terrain avec objectif de régler de manière efficace les litiges.

S'agissant du phénomène « Mobondo » qui avait atteint la province par le territoire frontalier à la province du Mai-Ndombe, les effets de ce phénomène ont été neutralisés, et il s'observe un calme avec des opérations des redditions en cours.

Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, il a été rapporté qu'une opération de bouclage ciblé effectuée par la Police le 24 mars 2026 vers 10 heures aux quartiers Boba, Nzuzi-Wa-Mbombo et K-15 dans la commune de Masina, ville de Kinshasa s'est soldée par l'interpellation de 66 présumés délinquants Kuluna.

Dans le cadre de l'opération Ndobu, des bouclages ciblés ont été menés ce mercredi 25 mars 2026 au quartier Cité DGM dans la commune de Kampemba, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga par la Police Nationale Congolaise avec l'appui des éléments de nos Forces Armées et des autres services de sécurité, ceci dans le but de répondre drastiquement contre la criminalité urbaine. Au total, 59 présumés délinquants ont été interpellés dont deux femmes.

Ces opérations se poursuivent sur plusieurs parties du pays, dans le but de mettre fin à la criminalité sur l'étendue du territoire national.



Le point a été également fait sur la situation aux frontières ainsi que sur quelques cas des sinistres et catastrophes.

Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières fait informé les membres du Conseil de la nécessité de finaliser le processus de ratification de l'Accord de Coopération de Sécurité signé entre la République Démocratique du Congo et la République de Turquie signé le 15 octobre 2014 par le plénipotentiaire de la Police Nationale Congolaise (PNC) et celui de la Police Nationale Turque (PNT).

Son entrée en vigueur, a – t – il martelé, permettra le renforcement des capacités technique et opérationnelle de nos unités, la coopération accrue dans la lutte contre le terrorisme et toute forme de criminalité transnationale organisée et le soutien logistique.

Il a sollicité l'autorisation de transmission immédiate de cet Accord au Parlement pour adoption de la Loi de ratification, permettant ainsi au Président de la République de procéder à sa promulgation.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire tant dans la province du Nord-Kivu que celle du Sud-Kivu ainsi que dans la périphérie de Kinshasa.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur le Choléra et le Mpox.

Au sujet du choléra, la baisse des cas s'est poursuivie à la onzième semaine épidémiologique et la province du Sud-Kivu reste la province la plus affectée.



Quant au Mpox, le Gouvernement a, à travers son Ministère, s'apprête à publier un communiqué officiel annonçant la fin de l'épidémie, au regard de l'évolution positive du dispositif de riposte et de la diminution des cas qui sont aujourd'hui en deçà du seuil requis. Ce qui va marquer la fin de riposte contre le Mpox.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fini son intervention en informant le Conseil des mesures administratives qui ont été prises contre le médecin et l'équipe médicale de l'Hôpital de Kinkole impliqués dans le cas de violences sur une jeune dame, après son accouchement dans la nuit du 23 au 24 mars 2026. Ces actes constituent à la fois une faute médicale, déontologique et morale.

Une enquête a été diligentée. En attendant, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a décidé de la suspension de toute l'équipe et de leur déferrement au Parquet. Il a aussi sollicité la radiation définitive du médecin, auteurs de ces violences, de l'Ordre des médecins.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a informé le Conseil de la mise en œuvre d'un Programme accéléré d'investissements pour la modernisation des services douaniers (PMOD).

Il a évoqué les axes prioritaires de ce programme notamment la lutte contre la fraude douanière, en dotant les services de la DGDA des équipements de contrôle incluant notamment les scanners de dernière génération, des dispositifs de communication satellitaire, des systèmes des radars, à l'effet de minimiser toute forme de menace sécuritaire et/ou intrusion dans le système douanier ainsi que sur tout l'espace de nos frontières.

La première phase de ce programme est chiffrée à 300 millions de dollars et sera financé par un prêt syndiqué par quatre banques à savoir : *EquityBCDC*, *FBN Bank*, *Standard Bank* et *Ecobank*. Elles ont structuré ce financement avec l'unité de gestion de modernisation de la douane (UGP-Mod) moyennant l'utilisation de la redevance rémunératoire informatique RRI comme collatéral.



La deuxième phase sera structurée avec un partenariat public - privé avec un consortium émirati.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur des Télécommunications

Le Ministre des Postes et Télécommunications a entretenu le Conseil du projet d'appui technique à la sécurité nationale par la connectivité des 145 Territoires et la mise en œuvre des numéros d'urgence verts.

Il consistera, dans sa maturité, à équiper et à interconnecter les Administrations publiques sur l'étendue de la République apportant ainsi un appui substantiel et significatif à la sécurité intérieure, en rapprochant utilement la Haute Hiérarchie, l'Administration centrale de toutes les entités opérationnelles, avec un impact politique, administratif et sécuritaire immédiat.

Cette implémentation devra par exemple rendre possible la tenue des réunions de la conférence des Gouverneurs à distance ; permettre au Ministre de l'Intérieur d'instruire plus rapidement toutes les entités administratives et sécuritaires et au Ministre de la Défense d'interagir en temps réel avec les différents centres de commandement.

Afin de rendre les dispositifs de sécurité accessibles aux citoyens et d'accroître la perception et l'assurance d'une protection évidente auprès de la population, il a proposé en même temps, la mise en œuvre des numéros verts (numéros d'urgence courts et gratuits) pour permettre à la population de joindre plus facilement et rapidement les forces de l'ordre en cas de besoin.

Le Ministre des Postes et Télécommunications a rassuré avoir obtenu du Régulateur et des opérateurs des télécommunications, de rendre disponibles et opérationnels ces numéros verts, dans une première phase pour la ville de Kinshasa au titre de projet pilote, puis sur toute l'étendue de la République.

A cet effet, deux (02) numéros verts d'intérêt général (le 126 et le 164) ont été attribués à son Ministère, qu'il met immédiatement à la disposition du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières pour toute exploitation idoine.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.6. Note d'information relevant du secteur de la Culture

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a informé le Conseil de la tenue à Lubumbashi, du 10 au 12 avril 2026, du Festival Amani.

Elle a souligné que cette délocalisation du fait de l'occupation de la ville de Goma constitue un acte de résistance contre l'occupation. Ce grand rendez-vous culturel de référence constitue donc un moment fort qui permet aux artistes Congolais et à ceux venus d'ailleurs de passer un message de résilience et d'unité.

L'accompagnement du Gouvernement à cette initiative a été sollicité pour marquer ce moment de rayonnement culturel pour notre pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 83^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 20 mars 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

IV.1. Projet de Décret

Au nom du Ministre des Mines en mission, le Ministre des Postes et Télécommunications a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°011/28 du 07 juin 2011 fixant les statuts d'un Etablissement Public dénommé Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances Minérales Précieuses et Semi-Précieuses (CEEC).

En effet, cette modification trouve son fondement dans la révision du Code Minier intervenue en 2018. Ladite révision a vu l'insertion d'une définition cohérente et complète de la notion de « certification » au travers du point 9 quarter de l'article 1^{er} comme un « ensemble de mécanismes, procédures et procédés visant à établir la nature, les caractéristiques physiques et/ou chimiques, l'origine et la provenance légale et licite des substances minérales, et ce, conformément aux normes nationales, régionales et internationales en la matière, prenant en compte à la fois le suivi et la traçabilité des substances minérales tout au long de la chaîne d'approvisionnement ».



D'où, la nécessité d'actualiser les statuts du Centre en vue de lui permettre d'accomplir pleinement les assignations qui y sont contenues notamment en ce qui concerne la détermination de la nature, des caractéristiques physiques et/ou chimiques de l'ensemble des substances minérales.

Cette nécessité vise également la mise en cohérence de la qualité « *d'autorité de certification* » préalablement reconnue au Centre par le biais de son Directeur Général ; et son rôle dans la mise en œuvre de la définition de la certification a conduit à l'adjonction de cette qualité à la dénomination social du Centre.

Enfin, ce texte fait du CEEC le répondant dans la mise en œuvre des programmes, nationaux, régionaux et internationaux de traçabilité et certification des substances minérales produites en République Démocratique du Congo.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

IV.2. Projet de Loi

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a, pour sa part, soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Loi relatif à la mise en œuvre du projet Grand Inga.

En plus d'être un texte technique, il est une garantie de souveraineté, parce qu'il protège un actif stratégique national et en organise la maîtrise par l'État. Il promeut la modernisation, parce qu'il adapte notre droit à la réalité d'un projet hors norme.

Il est également un texte qui assure une transformation économique, parce qu'il ouvre la voie à l'industrialisation, à l'élargissement de l'accès à l'électricité, à la création de richesses et à l'accroissement des recettes publiques. C'est aussi un texte de justice territoriale et sociale, parce qu'il prend en compte les populations locales et les exigences environnementales.

Enfin, ce texte consacre le rayonnement international, parce qu'il place la République Démocratique du Congo au cœur des grands équilibres énergétiques du continent africain.



Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a précisé que l'adoption de ce texte enverra un signal politique fort : celui d'un État qui assume sa vision, qui se dote des instruments de sa puissance, qui sécurise l'investissement sans abdiquer sa souveraineté, et qui choisit de faire de Grand Inga non pas une promesse perpétuellement différée, mais une priorité nationale structurée par le droit, portée par les Institutions et orientée vers l'intérêt supérieur de la Nation.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

Commencé à 12h57', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 14h36'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

